



**N°05**  
**Flash**  
**03/06/2020**



#### Animateur filière

Olivier Bray  
**FREDON AQUITAINE**  
olivier.bray@fredon-na.fr

#### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

#### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Maraîchage / Edition Sud NA  
N°05 du 03/06/2020 »*



## Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**

Départements 19/24/33/40/47/64

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Aubergine

- **Punaises** : le piégeage des punaises *Lygus* a débuté sur les différents secteurs et des dégâts sur boutons floraux sont visibles.

# Aubergines

## • Punaises

Un réseau test de 7 pièges à phéromones a été mis en place afin de piéger la punaise *Lygus* (la phéromone est spécifique de *Lygus rugulipennis*) et visualiser l'émergence et le vol de la punaise.

Sur deux exploitations, deux pièges ont été installés, un en bordure et l'autre en parcelle. Sur les trois autres exploitations, un seul piège a été positionné en parcelle.

Le premier piégeage a été réalisé en bordure de parcelle dans le secteur de Sainte Livrade-sur-Lot, le 18 mai (2 punaises piégées).

La semaine 22, deux nouvelles captures ont été réalisées en parcelle dans deux exploitations du secteur du marmandais, et deux autres dans le secteur de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Cette semaine, **le piégeage s'intensifie**, 7 captures ont été réalisées dans la bordure et 2 en parcelle sur l'exploitation dans le secteur de Sainte Livrade-sur-Lot et 4 autres dans le Marmandais.

Les **premiers boutons floraux détruits** par la punaise ont aussi été signalés



**Lygus adulte et dégât sur bouton floral en aubergine**

(Crédit photo : C. PHILIP – KOPPERT et Expérimentation – FREDON NA)

### Evaluation du risque

La **vigilance** s'impose. La punaise commence son activité et les premiers dégâts sur boutons floraux sont visibles.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Parcelles flottantes :** Cadralbret, CDA 47, ATFL, CA33, Agrobio 33, FREDON Aquitaine, INVENIO, EPLEFPA de Ste Livrade, Midi Agro Consultant, Scaafel, Valprim, VDL, Vitivista. Terre du Sud, Koppert, Syndicat du Piment d'Espelette, Agrobio 40, Agrobio Périgord+ agriculteurs observateurs et du réseau Dephy légumes 47

**Parcelles de références :** FREDON Aquitaine (toutes cultures)

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".